

Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

"Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures en vigueur pour lutter contre la pandémie de Covid-19", le ministère des Armées indique ce mercredi dans un communiqué que "les cérémonies prévues sur le territoire national pour le 8 mai 2021 se dérouleront selon les modalités suivantes :



Dans les communes, les maires pourront organiser, en format restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation, un dépôt de gerbe au monument aux morts. Cette cérémonie ne sera pas ouverte au public."

Une gerbe sera déposée au monument aux morts d'Osthoffen

Samedi 8 Mai 2021 à 10h